



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

COMMUNIQUÉ

**GOVERNEMENT
DE LA FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES**

Séance du 20 mai 2020

Table des matières

COVID-19 : 10 MILLIONS € POUR AMÉLIORER LES SANITAIRES DANS LES ÉCOLES.....	3
COVID-19 : ADOPTION EN SECONDE LECTURE DU PLAN D'AIDE AUX MÉDIAS ET AUX JOURNALISTES.....	3
COVID-19 : 4 000 000 € POUR SOUTENIR LE MOUVEMENT SPORTIF ORGANISÉ.....	4
COVID-19 : RENFORCEMENT DU PERSONNEL POUR LES SERVICES D'HÉBERGEMENT DU SECTEUR DE L'AIDE À LA JEUNESSE.....	5
COVID-19 : 2 681 291 € POUR SOUTENIR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR IMPLIQUÉS DANS LA RECHERCHE CONTRE LE COVID-19	5
CONTACTS PRESSE.....	6

COVID-19 : 10 millions € pour améliorer les sanitaires dans les écoles

En l'absence d'antidote et de vaccin pour se prémunir contre le virus du Covid-19, il convient de mettre en place une série de dispositifs de prévention.

C'est notamment le cas dans les écoles où par ailleurs l'état des sanitaires joue un rôle important dans le bien-être scolaire.

Afin de répondre rapidement à cette situation dans un contexte de crise sanitaire, un arrêté de pouvoirs spéciaux a été adopté ce jour en 1^{ère} lecture sur proposition du Ministre du Budget par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Concrètement, un mécanisme d'extrême urgence Covid-19 est intégré dans le programme prioritaire de travaux en matière de bâtiments scolaires.

Dans le cadre du Fonds d'urgence, une enveloppe supplémentaire de 10 millions € est dégagée sur deux années (2020-2021).

Les subventions couvriront 80% du montant de l'investissement pour tous les niveaux et types d'enseignements organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

« L'épidémie du coronavirus a remis en lumière un problème ancien et récurrent avec des sanitaires souvent insuffisants ou dégradés. Ce dispositif apporte une solution simple et rapide à l'urgence. L'effort de mise aux normes devra se poursuivre dans le cadre du chantier Bâtiments scolaires en dédiant une enveloppe spécifique et structurelle aux sanitaires » conclut Frédéric Daerden.

COVID-19 : Adoption en seconde lecture du plan d'aide aux médias et aux journalistes

Ce mercredi, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté en seconde lecture le plan d'aide aux médias et aux journalistes, pour un montant total de 4.930.000 €.

Concerté avec le secteur, ce plan vise à répondre aux difficultés économiques profondes des médias, affectés par la chute des revenus publicitaires et la baisse des ventes de journaux, avec des conséquences directes pour les journalistes et en particulier pour les journalistes indépendants.

Pour rappel, le plan comporte quatre volets :

1) une campagne de communication : le Gouvernement s'engage à acheter des espaces publicitaires pour une campagne de communication institutionnelle dans l'ensemble des médias écrits et audiovisuels nationaux, régionaux et locaux, afin de répondre à la baisse drastique de leurs revenus publicitaires. La(les) thématique(s) et l'attribution du marché de la campagne seront connues début juin. Un montant prévisionnel est prévu à hauteur de 1.383.043 € pour cette mesure.

2) Un soutien aux médias dont la viabilité est menacée en raison de la crise du COVID-19 : une enveloppe budgétaire de 3 000 000 d'euros permettant d'indemniser le secteur face aux pertes de recettes causées par la crise du Covid-19. Les formulaires de demande sont en cours de finalisation et seront publiés dans les prochaines semaines. Seront éligibles à ces indemnités les médias relevant de la compétence territoriale de la Fédération Wallonie-Bruxelles : la presse écrite quotidienne et périodique, les radios, y compris indépendantes et associatives, les télévisions, y compris les télévisions locales. Au niveau des balises, un

volume de piges devra être maintenu dans l'entreprise et les dividendes 2019 ne pourront pas être versés aux actionnaires.

3) Un soutien direct aux journalistes indépendants : à côté de l'urgence sociale vécue par les journalistes, l'attractivité de la profession est aussi mise en péril. Pour répondre à cela, il a été décidé d'augmenter de 550 000 d'euros les moyens consacrés au Fonds pour le journalisme. Les premiers montants pourront être libérés dans les 4 semaines. Les appels seront adaptés pour atteindre aussi celles et ceux qui d'habitude ne pensent pas à faire appel au Fonds pour le journalisme : journalistes dans les rédactions locales, journalistes sportifs, judiciaires ou culturels notamment.

4) Permettre la transition du secteur médiatique vers un modèle économique moins dépendant de la publicité : la crise du COVID-19 souligne la fragilité du secteur des médias, et notamment sa trop grande dépendance à la publicité.

Comme prévu dans la Déclaration de Politique Communautaire (DPC), le Gouvernement va procéder à un audit exhaustif du marché publicitaire belge francophone. Le cahier spécial des charges a été approuvé ce mercredi et le marché public va pouvoir être lancé prochainement. Il s'agit d'une étape nécessaire pour objectiver la situation réelle de la publicité en Fédération, et ensuite dresser les conditions nécessaires pour faire muter le secteur des médias vers un modèle moins dépendant de la publicité.

« Le plan d'aide adopté a pour objectif de maintenir une presse pluraliste et de qualité mais aussi de répondre à la précarisation encore renforcée des journalistes indépendants. Au-delà des aides d'urgence, il y a un travail à mener pour renforcer structurellement le secteur aujourd'hui trop dépendant de la publicité. Un premier jalon de ce travail est posé aujourd'hui. », conclut Bénédicte Linard.

COVID-19 : 4 000 000 € pour soutenir le mouvement sportif organisé

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a aujourd'hui entériné la proposition de la Ministre des Sports Valérie Glatigny d'attribuer 4 000 000 € pour soutenir les fédérations et clubs sportifs reconnus affectés par la crise sanitaire.

Pour rappel, l'objectif du Fonds d'urgence de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dont sont issus ces 4 000 000 d'euros, est d'éviter la disparition des structures les plus durement impactées et de limiter les pertes d'emploi. Les fédérations et clubs les plus impactés seront donc aidés en priorité.

Un formulaire a été élaboré conjointement par l'Administration générale des Sports et l' AISF. Celui-ci sera accompagné d'un vade-mecum reprenant des informations afin d'aider les clubs et fédérations à compléter ce formulaire.

Ces documents seront téléchargeables depuis le site de l'ADEPS (<http://www.adeps.be>) ainsi que le site de l'Association Interfédérale du Sport Francophone (<http://www.aisf.be>), ce qui permettra d'ores et déjà de constituer les dossiers.

Le dépôt des dossiers s'effectuera via une plateforme en ligne entre le 15 et le 19 juin. Ceux-ci seront ensuite soumis au Gouvernement pour approbation de l'aide.

COVID-19 : Renforcement du personnel pour les services d'hébergement du secteur de l'aide à la jeunesse

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté en seconde lecture l'arrêté permettant l'engagement temporaire pour un mois de 50 équivalents temps plein dans les services résidentiels agréés.

« Depuis le début de la crise sanitaire, les professionnels du secteur de l'aide à la jeunesse continuent d'assurer 24h/24 et 7j/7 leurs missions auprès des enfants et des jeunes en danger ou en difficulté et de leurs familles pour les soutenir au quotidien. Ces renforts en personnel permettront de soulager et de suppléer les services où la charge de travail a augmenté suite aux mesures de confinement ou à des absences liées au Covid », souligne la Ministre de l'Aide à la jeunesse Valérie Glatigny.

Les procédures de recrutement au sein des différents services pourront être lancées dans les plus brefs délais.

COVID-19 : 2 681 291 € pour soutenir les établissements d'enseignement supérieur impliqués dans la recherche contre le Covid-19

Sur proposition de la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique Valérie Glatigny, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé en première lecture un soutien de 2.681.291 € aux établissements d'enseignement supérieur impliqués dans la recherche contre le Covid-19 et la gestion de la crise sanitaire.

Depuis le début de la crise sanitaire, plusieurs établissements d'enseignement supérieur se sont mobilisés et ont réorienté leurs activités de recherches vers des domaines liés à la lutte contre le Covid-19.

L'ULiège par exemple, est devenue un laboratoire reconnu par le fédéral pour la réalisation de dépistage des hôpitaux ; l'UNamur, l'UMONS, l'ULB et Helmo travaillent en partenariat avec elle. Cet investissement a permis d'accroître la capacité de dépistage au niveau fédéral pour la partie sud du pays. Plusieurs dizaines de chercheurs réalisent ces tests tous les jours. Des établissements comme l'UCLouvain ont également fabriqué, par impression 3D, des respirateurs, des masques, et des visières ou encore produit du gel hydroalcoolique.

Tous ces efforts, essentiels pour lutter contre le Covid-19, ont été financés jusqu'ici sur fonds propres. Les moyens financiers investis par les établissements sont autant de fonds qui ne peuvent plus être affectés pour des recherches dans d'autres domaines.

C'est pourquoi le Gouvernement a approuvé en première lecture un soutien de 2.681.291 € aux établissements d'enseignement supérieur impliqués dans la recherche et la gestion de la crise sanitaire. Ce montant sera destiné à couvrir une partie des frais consentis par les établissements.

« Je tiens à saluer le rôle majeur joué par les établissements d'enseignement supérieur dans la lutte contre le Covid-19. Leurs travaux de recherche ont permis des avancées majeures en matière de dépistage et de matériel. Les fonds débloqués aujourd'hui permettront de couvrir une partie des frais consentis par les établissements. La situation actuelle démontre une fois de plus combien la société a besoin de la recherche pour répondre aux nouveaux défis auxquels elle est exposée », souligne la Ministre Glatigny.

Contacts presse

Cabinet de Pierre-Yves JEHOLET, Ministre-Président

Nicolas Reynders

nicolas.reynders@gov.cfwb.be

+32 473 27 14 79

Cabinet de Frédéric DAERDEN

Xavier Gonzalez

xavier.gonzalez@gov.cfwb.be

+32 479 86 59 11

Cabinet de Bénédicte LINARD

Nicolas Parent

nicolas.parent@gov.cfwb.be

+32 497 17 20 57

Cabinet de Valérie GLATIGNY

Sandrine Lonnoy

Sandrine.lonnoy@gov.cfwb.be

+32 477 67 03 43

Cabinet de Caroline DESIR

Jean-François Mahieu

jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be

+32 476 54 55 75